



## INFORMATION IMPORTANTE

### COMMISSION RÉGIONALE DU STATUT DES EDUCATEURS ET

### ENTRAINEURS DU FOOTBALL

### RAPPEL DES OBLIGATIONS POUR LES EQUIPES REGIONALES DE JEUNES

#### **A COMPTER DE LA SAISON 2022/2023**

« Les équipes participant au championnat régional U20 seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du CFF3. Les équipes participant aux championnats régionaux U16 et U18 seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du CFF3.

Les équipes participant aux championnats régionaux U14 et U15 seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du CFF2. Les équipes participant au championnat régional U18 F seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire du CFF3.

[...]

- Les équipes participant au critérium régional U13 seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire, a minima, de l'attestation de formation U13 du CFF2 ».

(Texte voté à 91,76 % lors de l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot du 30 novembre 2019 à Cournon d'Auvergne).

## CLUBS

### **RÉUNION DU 30 MAI 2022**

#### Nouveau club

561015 – FUTSAL TIGNIEU-JAMEYZIEU – Futsal.

#### Radiation

863948 – AS LYON IMAGINE ORG. RECHERCHE INNOVATION SOINS

#### Reprise d'activité 2022/2023

548979 – A.S. CHATEAUGAY FOOTBALL

#### Changements de titres saison 2022/2023

581454 – F.C. VOIRON MOIRANS – PAYS VOIRONNAIS **devient** FOOTBALL CLUB PAYS VOIRONNAIS

551620 – ENT.S. LE LARIS MONTCHENU **devient** ETOILE SPORTIVE LE LARIS MONTCHENU

511902 – F.C. HAUTERIVOIS **devient** FOOTBALL CLUB LUCARNE D'HAUTERIVE

550795 – F.C. VALLEE BLEUE **devient** RACING CLUB BOUVESSE



**GROUPE MDS**  
Mutuelle des Sportifs

## Cette Semaine

Rappel obligations jeunes	1
Clubs	1
Coupes	2
Délégations	4
Tournois Internationaux	4
Sportive Seniors	5
Arbitrage	6
Règlements	9
Réforme et suivi des Championnats	11
Appel Règlementaire	13

PV paru récemment sur le site internet de la LAuRAFoot 14



# COUPES

## RÉUNION DU LUNDI 30 MAI 2022

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent : M. Jean Pierre HERMEL.

### COUPE DE FRANCE 2022/2023

#### Ouverture des engagements :

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2022/2023 de la Coupe de France » (seniors libres).

**Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.**

**Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord sur FOOTCLUBS ;**

*Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord via FOOTCLUBS avant le 15 juin 2022 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.*

*Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.*

- **Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé l'année dernière, vous devez vous inscrire via le menu :**

« Compétitions » / « Engagements » / « saison 2022/2023 » et afficher le centre de Gestion : Fédération Française de Football.

**La date limite d'engagement est fixée au 15 Juin 2022 (dernier délai). Droits d'engagement : 52 Euros.**

#### Informations :

Qualifiés au 7ème tour fédéral : 19 équipes.

1er tour de qualification : Dimanche 28 août 2022.

### COUPE LAURAFoot

#### Finale seniors :

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire : deux mi-temps de 15 minutes.

Epreuve des TAB en cas de nouveau résultat nul.

#### Dotations maillots :

Le port des maillots fournis par la ligue aux équipes est obligatoire jusqu'à la finale.

Pour rappel : les finalistes de la Coupe LAURAFoot se verront offrir un jeu de maillots, shorts et chaussettes pour disputer la finale.

**Information :** Le Bureau Plénier étudiera une revalorisation des dotations coupes régionales féminine et futsal édition 2022/2023 lors d'une prochaine réunion.

#### Finale Masculine :

La finale opposera les équipes du FC Echirolles et de F. Bourg en Bresse P. 01(2) le samedi 11 juin 2022 à Riorges à 18h30.

#### DOTATIONS MASCULINES 2021/2022 :

#### Perdants :

¼ Finale : 1000 euros

½ Finale : 2000 euros

#### Vainqueur :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAURAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- 6 000 euros.
- 20 bons d'achat « Nike » (pour joueurs et encadrants), d'une valeur de 150 euros.
- 1 000 euros en matériel pédagogique pour le club.

#### Finaliste :

- 4 000 euros.
- 20 bons d'achat « Nike » (pour joueurs et encadrants), d'une valeur de 50 euros.
- 1 000 euros en matériel pédagogique pour le club

#### FÉMININE :

La finale opposera l'O. Lyonnais (2) à Clermont Foot 63, le samedi 11 juin 2022 à Riorges à 16h00.

#### DOTATIONS FÉMININES 2021/2022 :

#### Vainqueur :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAURAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- Pour 20 joueuses et encadrants : autour de 150 euros d'équipements : sacs, bonnets, sacs à dos, ballon.
- Pour le club : autour de 1000 euros d'équipement : 40 chasubles, 11 ballons, 2 sacs à ballons.

#### Finaliste :

- Pour 20 joueuses et encadrants : autour de 50 euros d'équipements : bonnets, sacs à dos.
- Pour le club : autour de 1000 euros d'équipement : 40 chasubles, 11 ballons, 2 sacs à ballons

### COUPE LAURAFoot FUTSAL GEORGES VERNET

La finale aura lieu le 18 juin 2022 à St Romain en Gal à 18h00 et elle opposera les équipes de l'ALF Futsal au GOAL Futsal Club.

**DOTATIONS FUTSAL 2021/2022 :****Vainqueur :**

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- Pour 15 joueurs et encadrants : autour de 150 euros d'équipements : sacs, bonnets, sacs à dos, ballon.
- Pour le club : autour de 1000 euros d'équipement : 40 chasubles, 33 ballons, 2 sacs à ballons.

**Finaliste :**

- Pour 15 joueurs et encadrants : autour de 50 euros d'équipements : bonnets, sacs à dos.
- Pour le club : autour de 1000 euros d'équipement : 40 chasubles, 33 ballons, 2 sacs à ballons.

Suite à la réunion du 24 mai 2022 : les Clubs finalistes RECEVANTS sont désignés en premier comme suit :

- OLYMPIQUE LYONNAIS / CLERMONT FOOT 63 (F)
- FC ECHIROLLES / F. BOURG EN BRESSE PERONNAS (2)
- ALF FUTSAL / GOAL FUTSAL FC

Les Clubs qui reçoivent devront se munir de leur tablette.

**COURRIERS REÇUS**

**CS NEUVILLE** : Invitation au tournoi international U15.

La Commission sera représentée.

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance



# L'AMOUR DU FOOT



# DELEGATIONS

## RÉUNION DU LUNDI 30 MAI 2022

Président : M. LONGERE Pierre.

Présents : M. HERMEL Jean-Pierre.

### RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

**M. BESSON Bernard**

Tél : 06-32-82-99-16

Mail : lraf.ooluneoosoleil@gmail.com

**M. BRAJON Daniel**

Tél : 06-82-57-19-33

Mail : brajond@orange.fr

### COURRIERS RECUS

**CANDIDATURE DELEGUES REGIONAUX** : Districts Puy de Dôme, Haute-Savoie Pays de Gex, Ain, Drôme Ardèche, Isère, Lyon et Rhône et Cantal. Noté.

**CANDIDATURES FEDERALES** : Transmises à la FFF.

**M. GILOT** : Noté.

**COMMISSION REGIONALE SPORTIVE** : Notification du terrain de OL. BELLEROCHÉ (suite à décision de la Commission Régionale de discipline).

**FC LIMONEST DARDILLY ST DIDIER (N3)** : Demande d'animations.

**M. BAYLE** : Noté et transmis aux commissions compétentes.

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance.

# TOURNOIS INTERNATIONAUX

## RÉUNION DU 30 MAI 2022

*Autorisations accordées sous réserve de n'apporter aucune perturbation dans le championnat auquel participent les équipes en cause et sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation de sortie du territoire de la Fédération concernée pour les tournois ayant lieu sur le territoire français.*

**Accord de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football pour le club suivant :**

**Q. DE RILLIEUX**

Organisation d'un Tournoi International réservé à la catégorie U13 les 11 et 12 juin 2022 avec la participation d'une équipe Algérienne, ASM ORAN.

*Autorisation accordée sous réserve du respect des prescriptions relatives au coronavirus en vigueur au moment du tournoi. Il est par ailleurs préconisé de respecter les consignes sanitaires listées sur le site [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr)*



# SPORTIVE SENIORS

**RÉUNION DU MARDI 31 MAI 2022**

**(PAR VOIE ÉLECTRONIQUE)**

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Stéphane LOISON. Roland LOUBEYRE

## **TABLEAU DES ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS EN CHAMPIONNAT REGIONAUX SENIORS**

Faisant suite à plusieurs demandes, la Commission Régionale Sportive Seniors invite les clubs à consulter le tableau des montées et descentes de la saison 2021-2022 sur le site

Internet de la LAuRAFoot [en cliquant ici](#).

## **POINTS DE PENALISATION**

L'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement final dans les divers championnats régionaux sera effectué en fin de saison en fonction du total des points-sanctions accumulés en championnat.

Les sanctions prises en Coupe ne sont pas prises en considération.

Pour cela, il est fait application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude, barème de retrait de points figurant aux pages 42 et 43 des Règlements Généraux de la LIGUE.

**Les Clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle de leurs équipes en formulant une demande par écrit auprès du service compétitions de la Ligue.**

## **PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS**

Au vu du climat actuel et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF), la Commission Régionale Prévention, Médiation, Sécurité (CRPMS) décide que **chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible, à compter du week-end des 7 et 8 mai, un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.**

**Ce brassard est à prévoir par le club pour les équipes concernées.**

Cette disposition sera en vigueur jusqu'à la fin de saison dans toutes les compétitions régionales.

Pour toute information complémentaire se reporter au communiqué de la CRPMS, daté du 27 avril 2022, paru sur le site Internet de la Ligue.

## **PROTOCOLE SANITAIRE**

### **S'APPLIQUANT AUX COMPETITIONS**

En raison de l'amélioration de la situation sanitaire face à l'épidémie de Covid-19 depuis plusieurs semaines et de la baisse notable de la pression sur les hôpitaux, le Gouvernement a annoncé (le 03 mars 2022) deux allègements majeurs du protocole sanitaire à partir du lundi 14 mars 2022.

\* **La suspension du pass vaccinal** pour accéder à l'ensemble des lieux (restaurants, bars, discothèques, cinémas, théâtres, salles de spectacle, musées, stades, foires et salons...) où il est actuellement exigé. Toutefois, le pass sanitaire (attestation de vaccination, résultat d'un test négatif ou d'un certificat de rétablissement) restera demandé à l'entrée des hôpitaux, des maisons de retraite et des établissements pour personnes handicapées, afin de protéger les personnes les plus fragiles.

\* **Le port du masque, déjà levé dans les lieux soumis au pass vaccinal depuis le 28 février 2022, ne sera plus obligatoire dans les lieux clos** (entreprises, écoles, administrations, services publics, magasins...) sauf dans les transports collectifs de voyageurs et les établissements de santé, dans lesquels il restera exigé. Le port du masque reste recommandé pour les personnes positives au Covid durant les 7 jours qui suivent leur période d'isolement et les cas contacts à risque, les personnes symptomatiques et les professionnels de santé.

## **DOSSIERS**

### **REGIONAL 1 – Poule B**

**Match n° 20271.2 : FIRMINY INSERSPORT / LE PUY FOOT 43 AUVERGNE du 28/05/2022**

La Commission enregistre le forfait annoncé du PUY FOOT 43 AUVERGNE (2) et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec -1 (un) point et 0 (zéro) but pour en reporter le gain de la victoire à l'équipe adverse (LE PUY FOOT 43 AUVERGNE) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) en application des dispositions de l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot ;

### **REGIONAL 2 – Poule E**

**Match n° 20669.2 : MANIVAL DE SAINT ISMIER / Et. S. TRINITE LYON du 29/05/2022**

La Commission enregistre le forfait annoncé de l'Et S. TRINITE LYON et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec

-1 (un) point et 0 (zéro) but pour en reporter le gain de la victoire à l'équipe adverse (MANIVAL DE SAINT ISMIER) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) en application des dispositions de l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot ;

## COURRIERS DES CLUBS

### HORAIRES

#### NATIONAL 3

##### F.C. BOURGOIN JALLIEU

Le match n° 20051.2 : F.C. BOURGOIN JALLIEU / CHAMBERY SAVOIE FOOT se déroulera le samedi 04 juin 2022 à 18h00 au stade Pierre Rajon (changement de terrain) à BOURGOIN JALLIEU.

##### VELAY F.C.

Le match n° 20050.2 : VELAY F.C. / A.S. SAINT ETIENNE (2) se déroulera le samedi 04 juin 2022 à 18h00 au stade Guy Roux à SAINT PAULIEN (changement de terrain).

### AMENDES

#### - FORFAITS

##### LE PUY FOOT 43 (554336)

Le club est amendé de la somme de 200 € pour le forfait annoncé au match n° 20271.2 du 28/05/2022.

##### Et. S. TRINITE LYON (523960)

Le club est amendé de la somme de 200 € pour le forfait

annoncé au match n° 20669.2 du 29/05/2022.

#### - F.M.I.

Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00) :

\* **F.C. RIOMOIS (508772)** : match n° 20203.2 en R1 – Poule A – du 28/05/2022

\* **F.A. LE CENDRE (521161)** : match n° 20206.2 en R1 – Poule A – du 28/05/2022

\* **U.S. VALLEE DE L'AUTHRE (551835)** : match n° 20402.2 en R2 – Poule A – du 28/05/2022

\* **OI. SAINT GENIS LAVAL (520061)** : match n° 20533.2 en R2 – Poule C – du 29/05/2022

\* **F.C. ANDREZIEUX BOUTHEON (508408)** : match n° 20535.2 en R2 – Poule C – du 29/05/2022

*Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans le respect des dispositions fixées à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

Yves BEGON,

Jean-Pierre HERMEL,

Président des Compétition

Secrétaire de séance

# ARBITRAGE

## RÉUNION DU 30 MAI 2022

Président : Jean-Marc SALZA (jmsalza@laurafoot.fff.fr)

Secrétaire : Nathalie PONCEPT

### INDISPONIBILITES ETE

Les indisponibilités connues pour juillet, août et septembre doivent être saisies sur le Portail Des Officiels avant le 30/6. A compter du 1/7, il ne sera plus possible de saisir durant la période de renouvellement des licences jusqu'à la validation finale de la licence de l'arbitre concerné.

La CRA rappelle que toutes les communications concernant les désignations doivent passer par le service compétitions, les désignateurs ne devant recevoir l'information qu'en copie afin d'éviter toute perte d'information.

### DOSSIERS MEDICAUX SAISON 2022/2023

Les nouveaux dossiers médicaux pour les arbitres jeunes

et séniors de Ligue, candidats Ligue et pré-ligue sont en ligne sur le site internet de la LAuRAFoot : <https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-manager/ee458e3f03a03e400aebc80bcbf31ede8.pdf> et doivent être retournés pour le 25 juillet 2022 suivant les instructions à télécharger <https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-manager/ad06b932c1af8c53eced316fcf52f450.pdf>

**Tous les arbitres âgés de 18 ans et plus devront avoir fourni une échographie cardiaque au plus tard avec ce dossier médical**

**Attention des dispositions plus favorables sont en vigueur pour les moins de 35 ans au 1er juillet : lire attentivement la page 1 du Dossier Médical Arbitres.**

Pour les arbitres de Ligue seniors, candidats Ligue seniors, candidats Jeunes Arbitres de la Fédération et Jeunes Arbitres de la Fédération à : Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de

Football 350B avenue Jean Jaurès 69007 LYON

Pour les **Jeunes Arbitres de Ligue, candidats Jeunes Arbitres de Ligue et Jeunes Arbitres pré-ligue** à : Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football ZI Bois Joli II – 13 rue Bois Joli – CS 20013 63808 Cournon d'Auvergne CEDEX

## COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE CLASSEMENTS PROMOTIONS RETROGRADATIONS EN FIN DE SAISON

Calcul des âges des arbitres se fera au 1/1/2023 pour la saison 2022/2023.

Les classements se font selon les dispositions du règlement intérieur de la CRA LAuRAFoot (rubrique arbitrage du site LAuRAFoot).

R1 : pour chacun des 2 groupes (ou poule) : 1 descente obligatoire en R2; objectif : 26 arbitres classés R1 pour 2022/2023 participation obligatoire aux échanges inter ligues

R2 : pour chacun des 3 groupes (ou poule) : 1 montée en R1, 2 descentes au plus dont 1 descente obligatoire en R3, participation obligatoire aux échanges inter ligues

R3 : Le premier de chacun des 7 groupes (ou poule) est promu en catégorie R2 (sous réserve d'être obligatoirement disponible le samedi et le dimanche, participation obligatoire aux échanges inter ligues). A titre exceptionnel, compte tenu du nombre d'arbitres n'ayant pas officié tout ou partie de la saison, il n'y aura pas cette saison d'arbitres remis à disposition de leur district.

AAR1 : 4 descentes au plus dont 1 descente obligatoire en AAR2; objectif : 10 à 12 assistants classés R1

AAR2 : 1 montée en AAR1; A titre exceptionnel, compte tenu du nombre d'arbitres classés au final dans ce groupe, il n'y aura pas cette saison de descente en AAR3 ; objectif : 10 assistants classés R2.

AAR3 : 2 montées en AAR2 (sous réserve d'être obligatoirement disponibles le samedi et le dimanche). A titre exceptionnel, compte tenu du nombre d'arbitres n'ayant pas officié tout ou partie de la saison, il n'y aura pas cette saison d'arbitres remis à disposition de leur district.

R1P, R2P, R3P et AAP : suivant décisions CRA groupe formation Espoirs FFF.

La liste des arbitres de la catégorie Elite Régionale sera établie par la CRA en fonction des directives fédérales.

En cas d'ex-aequo au sein de chaque poule, les arbitres sont départagés par 6 critères successifs : i. participation AG arbitres ii. puis nombre d'échecs aux tests physiques iii. puis participation au(x) stage(s) de formation iv. puis meilleur classement au rang d'un des observateurs v. puis moins mauvais classement au rang d'un des observateurs vi.

puis note au questionnaire annuel de la saison. Si la C.R.A. doit déterminer un classement entre différents arbitres de chaque poule lorsqu'il y en a plusieurs (pour des repêchages ou des accessions supplémentaires par exemple), au-delà de la position occupée par rapport aux derniers promus ou aux derniers rétrogradés, ils seront départagés en premier lieu par le total de points des bonus et des malus obtenus par chaque arbitre puis en cas d'ex aequo par le nombre de points obtenus par chaque arbitre dans son groupe, puis par le meilleur classement au rang d'un des observateurs, puis par le moins mauvais classement au rang d'un des observateurs, puis par la note au questionnaire annuel de la saison écoulée.

La CRA statuera en fonction des éléments en sa possession et en fonction du règlement intérieur sur l'affectation de tous les arbitres non classés et sur tous les cas non prévus. **Les affectations seront consultables sur le site de la LAuRAFoot dans la soirée du samedi 11 juin 2022.**

### AGENDA

Assemblées générales de début de saison 2022-2023 :

- vendredi 26 août 2022 à 18h45 à Lyon : groupe Espoirs FFF  
- samedi 27 août 2022 à 8h à Lyon : arbitres Elite Régionale et groupe Espoirs FFF

- samedi 3 septembre 2022 à 8h à Lyon : arbitres R1 et R2, assistants R1, R2 et R3, candidats arbitres assistants de Ligue R3

- samedi 10 septembre 2022 à 8h à Lyon et à Cournon d'Auvergne (stade à préciser) : arbitres R3, candidats arbitres de Ligue R3.

- dimanche 11 septembre 2022 à 9h à Lyon : observateurs d'arbitres.

Tous les rassemblements se termineront à 18h.

Les dates des rassemblements Féminines, Jeunes Arbitres et Arbitres Futsal seront communiquées ultérieurement en fonction des calendriers sportifs.

**Un arbitre absent 2 saisons consécutives à l'AG sera remis définitivement à disposition de son district.**

### PORTAIL DES OFFICIELS (PDO)

Le nouveau portail des licenciés « Mon compte FFF » a été mis en service ce mardi 22 Mars et il ne comporte plus de lien vers le portail des officiels ( <https://officiels.fff.fr> ).

Vous devez donc vous rendre directement sur le portail des officiels pour accéder à :

Un accès direct aux désignations ;

Une consultation et rédaction en ligne des rapports ;

Une déclaration des indisponibilités ;

Une consultation de documents mis à disposition par le centre de gestion ;

Un accès aux communications de leur centre de gestion. Pour y accéder vous devez entrer vos identifiants sur le portail <https://officiels.fff.fr>

**NOTA :**

Parfois des arbitres, des délégués, des observateurs ont des désignations qui apparaissent sur leurs comptes pour des matches qui n'existent pas en semaine l'après-midi ou le soir.

Si de telles désignations en semaine apparaissent avant de vous déplacer, vous devez OBLIGATOIREMENT contacter le service Compétitions ou votre désignateur.

**COMPTABILITE**

Toutes les questions ou réclamations doivent être adressées exclusivement par mail à [comptabilite@laurafoot.fff.fr](mailto:comptabilite@laurafoot.fff.fr). Aucun dossier ne peut être traité téléphoniquement.

**FORMATIONS INITIALES****D'ARBITRES**

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage : <https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>

**DESIGNATEURS**

BEQUIGNAT Daniel	Observateurs AAR1 AAR2 AAR3	Tél : 06 81 38 49 26 Mail : daniel.bequignat@wanadoo.fr
BONTRON Emmanuel	Dési Futsal Observateurs Futsal	Tél : 07 89 61 94 46 Mail : emmanuel.bontron@orange.fr
BOUGUERRA Mohamed	Dési ER R1 R2	Tél : 06 79 86 22 79 Mail : mo.bouguerra@wanadoo.fr
CALMARD Vincent	Dési JAL 1 JAL 2	Tél : 06 70 88 95 11 Mail : vincent.calmard@orange.fr
CLEMENT Louis	Représentant arbitres Conseil de Ligue	Tél : 06 29 06 73 15 Mail : louis.clement58@hotmail.fr
COLAUD Yvon	Observateurs JAL Cand JAL	Tél : 07 86 25 57 48 Mail : ycolaud@gmail.com
DA CRUZ Manuel	Futsal	Tél : 06 63 53 73 88 Mail : dacruzmanu@gmail.com
GRATIAN Julien	Observateurs R1 R2	Tél : 06 76 54 91 25 Mail : julien.gratian@orange.fr
MOLLON Bernard	Dési R3 Cand R3 Discipline	Tél : 06 03 12 80 36 Mail : bernard.mollon@orange.fr
ROUX Luc	Dési AAR1 AAR2 AAR3 Foot Entreprise Observateurs R3 CandR3 CandAAR3	Tél : 06 81 57 35 99 Mail : luc.roux@wanadoo.fr
VINCENT Jean-Claude	Dési Cand Pré-Ligue Appel	Tél : 06 87 06 04 62 Mail : jcvincent2607@gmail.com



**SOYONS SPORT  
RESPECTONS L'ARBITRE**



**NOS PEINES**

Michel DAILLY, ancien arbitre pré-international, ancien Président-délégué de l'ex-CRA Rhône-Alpes, Président d'Honneur de l'AFCAM et ancien Président de l'UNAF nationale et régionale nous a quittés.

La CRA adresse à son épouse et toute sa famille ses sincères condoléances et les assure de son soutien dans cette épreuve.

**COURRIERS DES ARBITRES**

**DUBY Simon** : Nous notons votre reprise de l'arbitrage la saison prochaine.

**MORCILLO Arthur** : Nous enregistrons votre reprise de l'arbitrage la saison prochaine.

Le Président,

La Secrétaire,

Jean-Marc SALZA

Nathalie PONCEPT

**REGLEMENTS****RÉUNION DU 30 MAI 2022**

Président : M. CHBORA.

Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND,

Excusé : M. LOUBEYRE.

**RAPPEL**

**Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.**

**RECEPTIONS RECLAMATIONS**

Dossier N° 102 R1 A - FC ESPALY 1 - YTRAC FOOT 1

Dossier N° 103 U20 R2 B - FC DOMTAC 1 - O. ST GENIS LAVAL 1

**DECISIONS RECLAMATIONS**

Dossier N° 99 U18 R2 C

GRENOBLE FOOT 38 (2) N° 546946 Contre FC VAULX EN VELIN 2 N° 504723

Championnat : U18 - Niveau : Régional 2 - Poule : C - Match N° 23458333 du 22/05/2022

Match arrêté à la 10ème minute de la rencontre.

**DÉCISION**

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, l'équipe réserve U18 de GRENOBLE FOOT 38 a débuté la rencontre avec neuf joueurs, deux joueurs de l'équipe de GRENOBLE FOOT 38 sont sortis sur blessure et ne pouvaient reprendre le jeu, l'équipe étant réduite à sept joueurs,

En conséquence l'arbitre a mis un terme à la rencontre et le score était de 0 à 1 pour l'équipe du FC VAULX EN VELIN conformément à l'article 159 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ce motif, la Commission Régionale des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe réserve de GRENOBLE FOOT 38 pour en reporter le gain à l'équipe du FC VAULX EN VELIN.

**En application des articles 23.1 et 48 des R.G. de la****LAuRAFoot :**

GRENOBLE FOOT 38 :	-1 Point	0 But
FC VAULX EN VELIN :	3 Points	3 Buts

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

***Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 5.1 du Règlement des Championnats Régionaux Jeunes Libres U18 de la LAuRAFoot.***

Dossier N° 100 U15 R2 C

ES DE VEAUCHE 1 N° 504377 Contre FC CÔTE SAINT ANDRE 1 N° 544455

Championnat : U15 - Niveau : Régional 2 - Poule : C - Match N° 23465945 du 21/05/2022

Match arrêté à la 40ème minute de la rencontre.

**DÉCISION**

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, l'équipe U15 du FC CÔTE SAINT ANDRE a débuté la rencontre avec onze joueurs, quatre joueurs de l'équipe du FC CÔTE SAINT ANDRE sont sortis sur blessure et ne pouvaient reprendre le jeu, l'équipe étant réduite à 7 joueurs,

En conséquence l'arbitre a mis un terme à la rencontre et le score était de 12 à 0 pour l'équipe de l'ES DE VEAUCHE conformément à l'article 159 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ce motif, la Commission Régionale des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe du FC CÔTE SAINT ANDRE pour en reporter le gain à l'équipe de l'ES DE VEAUCHE.

**En application des articles 23.1 et 48 des R.G. de la****LAuRAFoot :**

ES DE VEAUCHE :	3 Points	12 Buts
FC CÔTE SAINT ANDRE :	-1 Point	0 But

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

**Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 4.1 du Règlement des Championnats Régionaux Jeunes Libres U15 de la LAuRAFoot.**

Dossier N° 101 R2 E

FC CÔTE SAINT ANDRE 1 N° 544455 Contre GFA RUMILLY VALLIERES 2 N° 582695

Championnat : Senior - Régional 2 - Poule : E - Match N° 23455317 du 22/05/2022.

Réserve d'avant match du club du FC CÔTE SAINT ANDRE sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de GFA RUMILLY VALLIERES 2, à plus d'un match le même jour ou de 2 jours consécutifs.

### **DÉCISION**

Considérant que la Commission Régionale des Règlements a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match du club du FC CÔTE SAINT ANDRE formulée par courriel en date du 23 mai 2022 **pour la dire recevable ;**

**Attendu que l'article 151.1.c) des Règlements Généraux de la F.F.F. dispose que :**

« Pour ce qui concerne les clubs dont l'équipe première évolue en National 1, National 2 ou National 3 :

Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de Championnat National 1, de Championnat National 2, de Championnat National 3, ainsi qu'avec une équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France, qui peuvent participer le lendemain à une rencontre de championnat national, de Ligue ou de District, avec la première équipe réserve de leur club. Pour l'application des dispositions figurant aux c) ci-dessus :

- les joueurs ne sont pas soumis aux dispositions de l'article 167.2.
- la limite d'âge ne s'applique pas au gardien de but
- **cette possibilité cesse lors des cinq dernières rencontres de championnat disputées par ces équipes réserves ».**

Considérant qu'après vérification au fichier, deux joueurs âgés de -23 ans au 1er juillet de la saison en cours, GAY Jocelyn, licence n° 2544046628 né le 10/09/2000 et GUILLON Benjamin, licence n° 2544325537 né le 20/04/2001, sont rentrés en seconde période de la rencontre du Championnat National 2, JURA SUD FOOT 1 / GFA RUMILLY VALLIERES 1 du 21/05/2022 ;

Considérant que les joueurs GAY Jocelyn et GUILLON Benjamin, n'étaient donc pas qualifiés pour participer à la

rencontre citée en référence ;

Par ces motifs, la Commission Régionale des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe du GFA RUMILLY VALLIERES et en reporte le gain à l'équipe du FC CÔTE SAINT ANDRE ;

Le club du GFA RUMILLY VALLIERES est amendé de la somme de 116€ (58€X2) pour avoir fait participer deux joueurs non qualifiés à une rencontre officielle et est débité de la somme de 35€ (frais réserve) pour les créditer au club du FC CÔTE SAINT ANDRE.

### **En application des art. 23.1 et 48 des Règlements**

#### **Généraux de la LAuRAFoot :**

FC CÔTE SAINT ANDRE :	3 Points	3 Buts
GFA RUMILLY VALLIERES :	-1 Point	0 But

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

**Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 8 du Règlement des Championnats Régionaux Seniors Libres de la LAuRAFoot.**

Dossier N° 102 R1 A

FC ESPALY 1 N° 523085 Contre YTRAC FOOT 1 N° 522494

Championnat : Senior - Niveau : Régional 1 - Poule : A - Match N° 23454341 du 28/05/2022

Match arrêté à la 52ème minute de la rencontre.

### **DÉCISION**

Après lecture du rapport des officiels de la rencontre, l'équipe de YTRAC FOOT a débuté la rencontre avec dix joueurs, que dès la 16ème minute un premier joueur est sorti sur blessure, qu'après le début de la 2ème période deux autres joueurs de l'équipe YTRAC FOOT sont sortis sur blessure et ne pouvaient reprendre le jeu, l'équipe étant réduite à 7 joueurs, En conséquence, l'arbitre a mis un terme à la rencontre et le score était de 11 à 0 pour l'équipe du FC ESPALY, conformément à l'article 159 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ce motif, la Commission Régionale des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe YTRAC FOOT pour en reporter le gain à l'équipe du FC ESPALY .

### **En application des articles 23.1 et 48 des R.G. de la**

#### **LAuRAFoot :**

FC ESPALY :	3 Points	11 Buts
YTRAC FOOT :	-1 Point	0 But

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

**Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 8 du Règlement des Championnats Régionaux Seniors Libres de la LAuRAFoot.**

Dossier N° 103 U20 R2 B

FC DOMTAC N° 526565 Contre O. ST GENIS LAVAL N° 520061

Championnat : U20 - Niveau : Régional 2 - Poule : B - Match N° 23457294 du 29/05/2022

Match arrêté à la 46ème minute de la rencontre.

### **DÉCISION**

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, l'équipe du FC DOMTAC a débuté la rencontre avec neuf joueurs, qu'avant le début de la 2ème mi-temps, deux joueurs de l'équipe du FC DOMTAC se sont blessés et ne pouvaient reprendre le jeu, l'équipe étant réduite à sept joueurs,

En conséquence, l'arbitre a mis un terme à la rencontre et le score était de 0 à 2 pour l'équipe de l'O. ST GENIS LAVAL, conformément à l'article 159 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ce motif, la Commission Régionale des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe du FC DOMTAC pour en reporter le gain à l'équipe de l'O. ST GENIS LAVAL.

### **En application des articles 23.1 et 48 des R.G. de la LAuRAFoot :**

FC DOMTAC :	-1 Point	0 But
O. ST GENIS LAVAL :	3 Points	3 Buts

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

**Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 4.1 du Règlement des Championnats Régionaux Jeunes Libres U20 de la LAuRAFoot.**

Président de la Commission,	Secrétaire de la Commission,
-----------------------------	------------------------------

Khalid CHBORA

Bernard ALBAN



## **REFORME ET SUIVI DES CHAMPIONNATS**

### **RÉUNION DU 25 AVRIL 2022**

Présents : A. Meyer, C. Raclet, P. Aubert, B. Courrier, J. Malin et P. Pézairé membres bureau CRS.

A. Barbier, G. Bouat, C. Boulogne, C. Cheucle, A. Marcotullio et J.M Jastrzab, membres de la commission.

Y. Begon et P. Belissant, membres de la commission compétition.

Absent excusé : Y.Gaden qui a subi une opération dernièrement, nous lui souhaitons un prompt rétablissement et espérons le retrouver prochainement , S. Dulac et M. Godignon excusés

Pas d'ordre du jour, attente de la fin des tournées pour faire un bilan sur le ressenti et l'attente des clubs et des dirigeants des comités directeurs (principalement les présidents des compétitions).

Début de la tournée des districts par le nord-ouest (Allier et Puy de Dôme).

L'Allier a fait le plein au niveau des participants, cette réunion

a été très appréciée par les clubs concernés ainsi que les membres du CD.

Pour le Puy de Dôme, même chose, bonne présence des clubs qui n'ont pas hésité à poser de bonnes questions.

De ces 2 visites, Arsène est très satisfait du résultat, très bonne écoute, intéressement, des questions de bon sens. Ces visites sont indispensables pour une bonne compréhension des changements souhaités par notre commission.

Cette année, encore possibilité de repêchage notamment en U20 (même s'il n'y aura pas beaucoup d'élus). Toute demande doit passer par le district d'appartenance. Sans cela, elle restera lettre morte au niveau de la ligue.

Au niveau de la fédération, le 31 mai est la date limite pour un engagement et au-delà du 17 juillet, on ne peut plus procéder au repêchage.

Pour la ligue, on suit la fédération pour la date de repêchage

soit le 17 juillet et le 3 juillet pour les inscriptions.

Les districts adaptent les dates d'inscription en fonction de leurs championnats.

Ça bouge en U16 avec les 2 groupes R1 (pros et espoir), les clubs sont satisfaits de cette proposition.

Les différentes règles concernant les montées et descentes des futures poules U16 R1 ont été étudiées et validées par les 2 groupes de travail.

Arsène qui visite et étudie les différentes ligues par rapport à la nôtre, nous explique celle de Bretagne. Il y a 4 districts de même capacité au niveau des licenciés, les équipes de cette ligue n'ont pas de problème de distance, pas de problème de vacances. De ce fait, il est plus simple d'avoir un vrai championnat par génération d'âge. Dans notre ligue cela n'est malheureusement pas si simple, pour ne pas dire impossible.

Cette ligue peut avoir des championnats U15, U16, U17, U18 et U19. Les déplacements sont de 150 kms maximum.

Bien entendu, c'est incomparable avec la LAuRAFoot avec une distance qui peut être de 500 kms (exemple Thonon – Aurillac).

Arsène nous parle également des indiscretions concernant les réformes des championnats nationaux.

La réforme devrait intervenir pour la saison 2024/2025.

Actuellement, chaque ligue a un championnat N3 à 14 équipes (12 poules). Ce championnat serait revu à la baisse et sera national comprenant 8 poules de 14 équipes, peut-être 7 ou 6. La N2 comprenant 3 poules de 16 équipes.

Le principal problème sera les descentes, il est nécessaire de le faire suivant le niveau et le nombre de licenciés de certaines ligues et districts.

La modalité de ces changements se fera en 3 ans.

La N1 actuelle risque de devenir L3 et d'être gérée par la LFP. Actuellement la N1 comprend 5 clubs pros, 9 promotionnels et 2 amateurs. Un club descendant en N1 garde son statut pro pendant 5 ans.

Actuellement notre ligue a droit à 3 montées en national, si on nous propose que 2 places, obligation de passer à 2 poules R1.

En féminine, construction suivante :

- 1 poule D1 à 12 clubs
- 2 poules D2 à 12 clubs
- 2 poules D3 à 12 clubs (peut être les réserves incluses).

Pas de changement en futsal pour le moment.

Pour en revenir à la ligue, Pierre et Sylvain avec Arsène doivent se rencontrer pour travailler sur le texte du règlement des U16 R1 nouvelle formule.

Au cours du tour de table, Yves signale que l'équipe de Grenoble qui était montée grâce au championnat U20 en R3 vient de déclarer forfait général.

L'assistance remercie Jean-Michel JASTRZAB pour ses stats qui sont très utiles pour travailler à l'évolution de notre football.

Gérard nous parle des U16 et la difficulté pour un club descendant qui souhaite réintégrer cette catégorie.

Après cette excellente réunion, nous décidons de faire la prochaine réunion après la tournée des districts, elle aura lieu le :

**Lundi 27 juin à 14h30 au siège du comité directeur du district de Lyon et du Rhône.**

Le Président,

Arsène MEYER



# APPEL REGLEMENTAIRE

## CONVOCATION

DOSSIER N°32R : Appel du C.S. DE CHAMONIX en date du 09 mai 2022 contre une décision prise par la Commission d'Appel Règlementaire du District de HAUTE-SAVOIE PAYS DE GEX lors de sa réunion du 04 mai 2022 ayant infirmé la décision de la Commission de l'arbitrage dudit District et donné la rencontre à rejouer après avoir constaté une faute technique.

Rencontre : C.S. CHAMONIX / C.S. MEGEVE (Seniors D4 du 10 avril 2022).

**JEUDI 09 JUIN 2022 À 17H45**

**Au siège de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, 32 allée Pierre de Coubertin, 69007 Lyon.**

**ET**

**A l'antenne de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, ZI Bois Joli II – 13 rue Bois Joli à Cournon D'Auvergne.**

**Les personnes convoquées sont attendues à l'une des deux adresses indiquées ci-dessus.**

*Sont convoqués :*

- M. PERISSIN Christian, Président de la Commission d'Appel Règlementaire du District de Haute-Savoie Pays de Gex ou son représentant muni d'un pouvoir.
- M. HOUATMIA Hilmi, arbitre central.

**Pour le C.S. CHAMONIX :**

- M. DUQUESNOIS Julien, Président ou son représentant muni d'un pouvoir.
- M. JABRANE Mohammed, éducateur.

**Pour le C.S. MEGEVE :**

- M. RASTELLO Jean-Pierre, Président ou son représentant muni d'un pouvoir.
- M. VETTER Marcel, arbitre assistant bénévole.

**En raison de l'éloignement géographique de certains membres de la Commission Régionale d'appel, une conférence audiovisuelle aura lieu entre l'établissement de Cournon d'Auvergne et le siège de la Ligue à Lyon.** En cas de refus d'utilisation de la visioconférence, merci de nous en informer au moins 48 heures avant l'audition.

**Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se présenter devra fournir un justificatif et un rapport détaillé sur les évènements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.**

*Lors de la séance tous les participants doivent justifier leur identité, aucune personne n'étant auditionnée sans justification de celle-ci, à l'aide de leur licence FFF ou d'une pièce officielle.*

**Nous vous prions :**

- de nous informer de votre présence / absence à l'audience,
- si vous vous faites assister ou représenter par une ou plusieurs personnes, de transmettre son ou leur identité(s) au moins 48 heures avant la réunion (Le Président se réserve le droit de les refuser si il les considère comme abusives),
- dans tous les cas, de nous faire impérativement parvenir vos observations écrites et tout élément que vous jugerez nécessaire.

*Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de consulter l'intégralité du dossier au siège de la Ligue à Lyon ou à son Antenne à Cournon d'Auvergne.*

*Cette convocation est adressée en conformité avec les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F.*

## CONVOCATION

DOSSIER N°33R : Appel du F. C. CLERMONT METROPOLE en date du 10 mai 2022 contre une décision prise par la Commission des Règlements lors de sa réunion en date du 03 mai 2022 ayant sanctionné son équipe évoluant au niveau le plus élevé d'un retrait de six points fermes supplémentaires pour non-paiement du relevé n°3 au 03 mai 2022.

**JEUDI 09 JUIN 2022 À 17H00**

**Au siège de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, 32 allée Pierre de Coubertin, 69007 Lyon.**

**ET**

**A l'antenne de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, ZI Bois Joli II – 13 rue Bois Joli à Cournon D'Auvergne.**

**Les personnes convoquées sont attendues à l'une des deux adresses indiquées ci-dessus.**

*Sont convoqués :*

- M. CHBORA Khalid, Président de la Commission Régionale des Règlements ou son représentant muni d'un pouvoir.

**Pour le F.C. CLERMONT METROPOLE :**

- M. BOUZID Cherif, Président ou son représentant muni d'un pouvoir.

**En raison de l'éloignement géographique de certains membres de la Commission Régionale d'appel, une conférence audiovisuelle aura lieu entre l'établissement de Cournon d'Auvergne et le siège de la Ligue à Lyon.** En cas de refus d'utilisation de la visioconférence, merci de nous en

informer au moins 48 heures avant l'audition.

**Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se présenter devra fournir un justificatif et un rapport détaillé sur les événements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.**

Lors de la séance tous les participants doivent justifier leur identité, aucune personne n'étant auditionnée sans justification de celle-ci, à l'aide de leur licence FFF ou d'une pièce officielle.

Nous vous prions :

- de nous informer de votre présence / absence à l'audience,
- si vous vous faites assister ou représenter par une ou plusieurs personnes, de transmettre son ou leur identité(s) au moins 48 heures avant la réunion (Le Président se réserve le droit de les refuser si il les considère comme abusives),
- dans tous les cas, de nous faire impérativement parvenir vos observations écrites et tout élément que vous jugerez nécessaire.

*Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de consulter l'intégralité du dossier au siège de la Ligue à Lyon ou à son Antenne à Cournon d'Auvergne.*

*Cette convocation est adressée en conformité avec les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F.*



## COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Compte-rendu du 12 Mai 2022

**CLIQUEZ ICI**